



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2022 A 20 H

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SERRIÈRES-DE-BRIORD, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel BÉGUET, Maire.

Présents : Valérie BERNARD, David RENAUD, Denise VOLLAT, Thierry LADREYT, Mohammed BARBOUCHA, Serge BOURDIN, Tom CHRISTIN, Christine CHURY, Sandrine MARILLET, Pierre MENUT, Mathieu MONTESINOS, Corinne SABONNADIÈRE

Absente représentée : Laure DE FILPO donne pouvoir à Valérie BERNARD

Absente : Bérangère LUCI

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures en présence des conseillers énumérés ci-dessus.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 06 MAI 2022

Le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR, le compte-rendu de la séance du 06 mai 2022.

DÉLIBÉRATION N° 2022-06-01 – SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 1 200 000 EUROS POUR LES TRAVAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire précise que la délibération en date du 10 décembre 2021 l'autorisant à signer un contrat de prêt n'a pas abouti car la délibération datait de plus de trois mois.

Monsieur le Maire dit qu'il convient, pour les besoins de financement des travaux d'eau potable et d'assainissement de recourir à un emprunt d'un montant de 1 200 000 €.

Plusieurs organismes bancaires ont été contactés. La 1ère Adjointe indique que la proposition transmise par la Caisse des dépôts et consignations correspond aux critères définis par la Commune.

Le Maire propose de retenir la proposition de la Caisse des dépôts et consignations dont les principales caractéristiques sont :

Ligne de Prêt :	Aqua prêt
Montant de contrat de prêt :	1 200 000 €
Durée d'amortissement :	50 ans
Objet du contrat de prêt :	Renforcement du réseau d'eau potable et réhabilitation de l'assainissement collectif
Taux :	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.60 %, soit 1.53 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :	en fonction de la variation du taux du LA
Périodicité de remboursement :	Semestrielle

Après avoir pris connaissance de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le Maire, à 14 voix POUR, à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il l'autorise également à signer tous les documents à intervenir.

Monsieur le Maire indique que la loi NOTRe impose le transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI. En 2026, ces compétences seront donc transférées à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

DÉLIBÉRATION N° 2022-06-02 – FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT POUR LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE (M49)

Le Maire informe le Conseil Municipal que les durées d'amortissement actuelles des réseaux d'eau potable et d'assainissement est de 41 ans. Après recherche par le Trésorier, ces dernières n'ont fait l'objet d'aucune délibération.

Aussi, suite aux travaux très importants à réaliser entre cette année (renforcement du réseau d'eau potable et d'assainissement) et les années prochaines (construction d'une nouvelle station d'épuration), il a été décidé de modifier ces durées comme suit :

. Réseaux d'assainissement	50 ans
. Réseaux d'eau	50 ans
. Électromécanique	15 ans
. Station d'épuration	40 ans

Il est précisé que ces durées d'amortissement se situent dans la fourchette des durées proposées dans la nomenclature M49.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, retient, à 14 voix POUR, les durées d'amortissement suivantes :

. Réseaux d'assainissement	50 ans
. Réseaux d'eau	50 ans
. Électromécanique	15 ans
. Station d'épuration	40 ans

DÉLIBÉRATION N° 2022-06-03 – DÉPÔT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE ET LE RENOUELEMENT DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF D'UN MONTANT SUPÉRIEUR A 150 000 € HT

Dans le cadre du projet d'amélioration du rendement du réseau d'eau potable par un changement de canalisations, de protection de la ressource en eau potable en améliorant le réseau d'assainissement collectif, et afin de mettre ces travaux en œuvre, le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Ain.

Le Maire indique que le rapport d'analyse des offres relatif au marché de travaux pour le renforcement du réseau d'eau potable et la réhabilitation du réseau d'assainissement du centre bourg de la commune s'élève à 1 438 000 € HT. L'autofinancement de la Commune serait de 1 200 000 €, conformément à l'emprunt souscrit.

Le Conseil Municipal adopte, à 14 voix POUR, les opérations et les modalités de financement. Il approuve le plan de financement prévisionnel, décide de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Ain et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

DÉLIBÉRATION N° 2022-06-04 – DÉPÔT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GÉNÉRALISTE A LA CCPA

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un parking avec toilettes publiques et aire de pique-nique, dans la rue du Pont à l'emplacement de l'ancien silo, Monsieur le Maire propose de solliciter la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain dans le cadre des « Fonds de Concours Généralistes ».

Le but de cette création de parking est d'aménager un espace avec toilettes publiques et aire de pique-nique permettant d'accueillir les randonneurs et canyonneurs.

Le montant hors taxes des travaux est de 90 112 €. La Commune n'a reçu aucune subvention pour cet aménagement.

Dans le cadre des Fonds de Concours généralistes globalisés sur 3 années, la commune dispose d'un droit de tirage inférieur au plafond de 50 % du montant restant à financer.

Le Conseil Municipal adopte, à 14 voix POUR, l'opération et les modalités de financement. Il approuve le plan de financement prévisionnel et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

DÉLIBÉRATION N° 2022-06-05 – CONVENTION AVEC LE CAUE : CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE L'AIN

Dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement de deux zones bénéficiant de deux Orientations d'Aménagements Programmatiques (OAP), Monsieur le Maire indique que le CAUE de l'Ain (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) a été sollicité pour une mission de conseil. La mission consiste en une formulation d'orientations qualitatives d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement, répondant aux objectifs d'intérêt public et la constitution de supports de compréhension. S'agissant d'apporter un éclairage technique, la mission de maîtrise d'œuvre sera donc exclue.

Compte-tenu de l'adhésion de la Commune au CAUE de l'Ain, la participation forfaitaire de la Commune s'élève à un montant de 3 360 €.

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à 14 voix POUR, la mission d'accompagnement proposée par le CAUE de l'Ain (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour une réflexion sur l'évolution d'Orientations d'Aménagements Programmatiques (OAP).

DÉLIBÉRATION N° 2022-06-06 – PUBLICATION DES ACTES

Monsieur le Maire rappelle que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés), entrent en vigueur dès qu'ils sont portés à la connaissance du public et après transmission au contrôle de légalité.

Dès le 1^{er} juillet 2022, pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique.

Monsieur le Maire propose de conserver la publicité des actes pris par la commune par affichage et publication électronique.

Le Conseil Municipal accepte, à 12 voix POUR et 2 voix CONTRE, la proposition du Maire.

DÉLIBÉRATION N° 2022-06-07 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR ASSOCIATION

Monsieur le Maire fait part de la création d'une association sur la commune. Il s'agit de l'Association Nutcracker & Compressions Vasculaires (LES OUBLIEES) dont la présidente est domiciliée sur la Commune.

Cette association a pour objectif d'informer le public, le corps médical et les autorités sanitaires et sociales, de façon notamment à améliorer l'état des connaissances scientifiques et médicales, faciliter le diagnostic et faire connaître et reconnaître le syndrome de nutcracker et compressions vasculaires.

L'association sollicite la commune pour obtenir une subvention leur permettant de financer les différentes activités qui seront organisées au cours des prochains mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, d'octroyer une subvention d'un montant de 400 €.

Informations et questions diverses

Étude de faisabilité pour la station d'épuration des eaux usées

Monsieur le Maire indique que l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain a fait parvenir la version finale de l'étude de faisabilité pour la station d'épuration des eaux usées.

Le projet retenu prévoit la création d'une nouvelle station d'épuration de type filtre planté de roseaux sur une parcelle hors zone inondable. Le montant des travaux est estimé à 1 930 000 € HT, ce montant comprend les frais d'étude et les travaux.

Comme il a été indiqué précédemment, la compétence assainissement sera transférée, en 2026, à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain. Ce dossier sera étudié lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Site du Point Vert

Les opérations de faucardage du Rhône ne pourront pas être réalisées cette année.

En ce qui concerne la baignade, le Maire indique que des candidatures sont parvenues pour la surveillance de la baignade mais que les candidats demandaient à la Commune de leur trouver un hébergement.

Étant donné qu'aucune solution n'a pu être trouvée, la baignade sera interdite. Un arrêté municipal sera donc pris en ce sens.

Camping du Point Vert

Le gérant du Camping du Point Vert a sollicité la commune afin d'ouvrir le camping toute l'année.

Le Maire indique que l'autorisation d'ouvrir le camping toute l'année lui a été donnée mais que les dépenses liées à cette modification notamment la mise hors gel des installations seront à la charge du gérant.

La livraison de l'aire de jeux a été reportée au 1^{er} juillet 2022.

Feu d'artifice du 23 juillet 2022

Des panneaux indiquant les difficultés de stationnement ont été commandés. Ceux-ci seront installés aux entrées du village. Le groupe de travail chargé de l'organisation du stationnement des véhicules se réunira pour définir l'emplacement de ces panneaux.

Monsieur le Maire indique qu'un accord a été donné à un forain pour rester sur le site les 30 et 31 juillet 2022.

Une réunion d'organisation de ce feu d'artifice aura lieu en mairie le lundi 27 juin 2022 afin de rencontrer les bénévoles et de définir leurs missions.

Commission des travaux

Grande rue : Aménagement suite à une démolition

Les travaux pour l'aménagement de l'espace débuteront le lundi 20 juin 2022.

Un massif pour l'implantation du panneau lumineux double face sera créé.

Le Maire indique qu'une convention est en cours de signature avec le gérant de la boulangerie située à proximité du panneau lumineux afin d'autoriser la commune à se raccorder sur l'installation électrique du commerce pour alimenter le panneau lumineux. En ce qui concerne la refacturation à la commune, il est précisé qu'un sous-compteur sera installé pour avoir la consommation exacte liée à ce panneau.

Rue du Pont : Parking

Les travaux pour l'aménagement d'un parking se poursuivent. Les toilettes sèches seront installées au mois de juillet, la livraison des équipements pour l'aire de pique-nique devrait avoir lieu prochainement.

Une conseillère municipale demande s'il serait possible de donner un nom à ce parking. Les conseillers devront faire une proposition lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Suite à la création de ce parking, Monsieur le Maire indique qu'un arrêté sera pris interdisant le stationnement des véhicules sur un côté de la rue du Pont entre la Rue de l'Église et la place du Docteur BARER, les riverains de la rue ont été informés.

Tennis couvert

Des dégradations ont été commises sur trois panneaux solaires installés sur le toit du tennis couvert. Des panneaux ont été cassés par des jets de pierres, une plainte a été déposée en Gendarmerie.

Ces panneaux seront changés lors de l'intervention de la société pour le raccordement.

Commission de l'environnement

Matinée Nettoyage

La matinée « Nettoyage de la Commune » a eu lieu le samedi 04 juin 2022.

On a pu noter une faible participation.

Par contre, l'action de nettoyage organisée la veille avec les enfants de l'école accompagnés des enseignants, du personnel communal et des conseillers municipaux a été très positive.

Un courrier signé par l'ensemble du Conseil Municipal sera transmis à l'entreprise installée Chemin du Charmieux afin de leur rappeler la réglementation en vigueur. En effet, une semaine après la matinée « Nettoyage de la Commune », de nouveaux déchets ont été retrouvés à proximité de leur site.

Installation du pigeonnier contraceptif

Un bilan suite à l'installation du pigeonnier contraceptif est parvenu en mairie. La réalisation du panneau d'affichage indiquant les objectifs de cette structure est en cours.

Distributeurs de sacs pour les déjections canines

Il a été demandé d'installer des distributeurs de sacs pour les déjections canines à proximité du groupe scolaire et sur le site du Point Vert.

Projet d'installation d'une antenne pour la couverture mobile

L'État impose aux opérateurs de « purger » la zone blanche de la commune.

C'est la société FREE MOBILE qui est en charge de ce dossier pour le compte de tous les opérateurs.

Une antenne sera installée après une étude technique permettant de trouver

l'emplacement adéquat et de respecter la réglementation sanitaire.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Vendredi 08 juillet 2022 à 20 heures